



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00369

Numéro SIREN : 388 104 069

Nom ou dénomination : LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2014 sous le numéro de dépôt 4198



BIARRITZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DES
PYRENEES

ATLANTIQUES

Arrondissement de
BAYONNE

L'an deux mille quatorze et le dix-sept avril

le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz; régulièrement convoqué, est réuni
au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel VEUNAC,
Maire.SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Sylvie CLARACQ.

PRESENTS: M. Michel VEUNAC (Maire), M. Guy LAFITE, Mme Jocelyne CASTAGNEDE, M. Guillaume BARUCQ, Mme Nathalie MOTSCH, M. Peio CLAVERIE, Mme Françoise MIMIAGUE, M. François AMIGORENA, Mme Régine DAGUERRE, M. Michel POUEYTS, Mme Ghislaine HAYE, M. Patrick DESTIZON, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Stéphanie RICORD (Adjoints), M. Alain ROBERT, Mme Jeanine BLANCO, M. Hervé BOISSIER, Mme Brigitte PRADIER, M. Louis VIAL, Mme Maialen ETCHEVERRY, Mme Anne PINATEL, M. Frédéric DE BAILLIENCOURT, M. Laurent ORTIZ, M. Eric BONNAMY, Mme Nathalie SAUZEAU, Mme Sylvie CLARACQ, Mme Bénédicte DARRIGADE, Mme Maïder AROSTEGUY, M. Jean-Benoît SAINT-CRICQ, Mme Pierrette ECHEVERRIA, Mme Marie HONTAS.

ABSENTS ou EXCUSES: Mme Virginie LANNEVERE, M. Max BRISSON, M. Frédéric DOMEGE, M. Richard TARDITS

PROCURATIONS: Mme Virginie LANNEVERE (M. Guy LAFITE), M. Max BRISSON (Mme Bénédicte DARRIGADE), M. Frédéric DOMEGE (Mme Maïder AROSTEGUY), M. Richard TARDITS (Mme Marie HONTAS).

Société d'Economie Mixte pour l'exploitation et la gestion des Golfs de Biarritz

Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration

Monsieur POUEYTS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Société d'Economie Mixte locale pour l'exploitation et la gestion des golfs dénommée « Société des Golfs de Biarritz », a pour objet la gestion et l'administration de tous les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation d'installations de golf, et notamment ceux connus sous le nom de Golf du Phare de Biarritz et du Centre d'entraînement de golf d'Ibarritz, ainsi que la promotion et la commercialisation du « produit golf ».

Les Collectivités Territoriales ou leurs groupements détiennent actuellement dans cette société 69,22 % du capital social, répartis comme suit :

- Ville de Biarritz	46,52 %
- SIAZIM	20,9 %

Je soussigné, Frédéric Lescat
attaché principal territorial
Certifie que le présent document a été
transmis au contrôle de légalité
Copie certifiée conforme
Pour extrait conforme

Fait et délibéré en séance les mêmes
jours, mois et an que dessus, et le
présent extrait
Certifié conforme au registre Biarritz, le : 17.04.14

Mme CASTAGNEDE
Adjoint au Maire

- Ville d'Anglet 0,9 %
- Ville de Bassussarry 0,9 %

Sur la base d'un Conseil d'Administration de 14 membres, et pour assurer une représentation de l'ensemble des Collectivités actionnaires, la Ville de Biarritz dispose de six sièges au Conseil d'Administration.

En conséquence, en application des articles L 2121-33 et L 2121-21-2° du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection des 6 représentants de la Ville de Biarritz au Conseil d'Administration de cette société ou, si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

J'ai reçu les candidatures, en qualité de délégués, de :

M. VEUNAC
Mme MOTSCH
Mme BLANCO
Mme SAUZEAU
M. LAFITE
M. SAINT-CRICQ

Nous allons procéder au scrutin.

**SONT ELUS M. VEUNAC, MME MOTSCH, MME BLANCO, MME SAUZEAU, M. LAFITE
et M. SAINT-CRICQ A L'UNANIMITE AVEC 35 VOIX POUR AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SEM POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES GOLFS
(SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ)**

Par ailleurs, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la ville et à voter au nom de la ville aux différentes assemblées générales de la SOGOLFMIX.

ADOpte

